



AVIS PUBLIC

AVIS DE RETRAIT

AVIS EST DONNÉ par la soussignée, aux personnes intéressées, de ce qui suit :

Lors de sa séance du 26 août 2014, le conseil de la Ville de Brossard a retiré le règlement REG-295 *modifiant le règlement de zonage 1642 afin de créer les zones résidentielles L16H et L17H à même la zone L02H et d'ajouter les dispositions particulières applicables*, en vertu de la résolution 140826-354, conformément à l'article 559 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*.

DONNÉ À BROSSARD, ce 3^e jour de septembre 2014.

Louise Bouvier, greffière adjointe

FOR EXPLANATIONS IN ENGLISH OF THIS NOTICE, PLEASE CALL (450) 923-6308.